

Circulaire 96

Commissions et Groupes de Travail de CGLU
Barcelone, 10 septembre 2015

Commission Inclusion Sociale, Démocratie Participative et Droits Humains Présentation du rapport sur « Le rôle des gouvernements locaux dans la promotion et la protection des droits humains », lors de la 30^{ème} session du Conseil des droits de l'homme de l'ONU

Chers membres,

Le 22 septembre, à l'occasion de la 30^{ème} session du [Conseil des droits de l'homme de l'ONU](#) à Genève, sera présenté un [Rapport sur le rôle des gouvernements locaux dans la promotion et la protection des droits humains](#). Depuis 2014, la Commission Inclusion Sociale, Démocratie Participative et Droits Humains de CGLU a participé activement à la rédaction de ce rapport par le [Comité consultatif du Conseil des droits de l'Homme](#). Il marque une avancée importante pour la reconnaissance des engagements communs des membres de la CISDPDH pour la promotion des droits humains dans la ville aussi bien au niveau local qu'au niveau global. Cela encourage à poursuivre et à renforcer le travail en réseau au sein de Cités et Gouvernements Locaux Unis.

La version finale du rapport reconnaît le **rôle déterminant de la décentralisation pour la localisation de la démocratie et des droits humains** et réaffirme les **obligations communes et complémentaires des Etats et des gouvernements locaux de respecter, protéger et mettre en œuvre les droits humains**. En effet, les autorités locales traduisent souvent les obligations nationales et internationales relatives aux droits humains en actions concrètes. De plus, les gouvernements locaux, de par leur proximité avec les citoyens, sont plus susceptibles de générer un impact réel sur tous les aspects liés à la mise en œuvre des droits tels que l'éducation, le logement, la santé, la liberté d'expression, la culture, la protection des minorités,... Le rapport rappelle aussi que pour cela, les gouvernements locaux doivent disposer des **moyens et ressources adéquats**.

De plus, le Comité Consultatif du Conseil des droits de l'homme de l'ONU souligne que malgré les **nombreux défis d'ordre politique, économique et administratif** auxquels les gouvernements locaux font face pour garantir les droits humains, un certain nombre de **bonnes pratiques et de mécanismes concrets sont mis en œuvre**. A cet égard, les **outils promus par la Commission Inclusion Sociale, Démocratie Participative et Droits Humains sont cités comme des références** : la [Charte Européenne de](#)

[Sauvegarde des Droits de l'Homme dans la ville](#), la [Charte-Agenda Mondiale des Droits de l'homme dans la cité](#) et [les principes de Gwanju pour des villes pour les droits humains](#).

Enfin, le rapport explore le concept du **droit à la ville comme une manière d'assurer l'usage équitable des villes selon les principes de soutenabilité, de démocratie et de justice sociale**. Des outils tels que le Statut de la ville brésilien, la [Charte des droits et responsabilités de Montréal](#), la [Charte de la Ville de Mexico pour le Droit à la Ville](#) et à la [Charte Mondiale pour le Droit à la Ville](#) sont également mentionnés comme des références dans ce domaine.

En tant que membre consultatif auprès du Conseil Economique et Social de l'ONU, **CGLU a sollicité un espace de prise de parole officielle lors de la présentation de ce rapport**. Une déclaration sera présentée par le Co-Président de la Commission, Patrick Braouezec (Président de Plaine Commune, France). Nous invitons les membres qui le souhaitent à faire parvenir leurs commentaires avant le 15 septembre en écrivant au secrétariat de la Commission Inclusion Sociale, Démocratie Participative et Droits Humains : cisd1@uclg.org.

La Commission Inclusion Sociale, Démocratie Participative et Droits Humains participera également à **un événement parallèle autour de ce rapport, organisé par la République de Corée, le 18 septembre**.

Sincères salutations,

Le Secrétariat Mondial de CGLU

au nom de la Commission Inclusion Sociale, Démocratie Participative et Droits Humains

Veuillez cliquer sur les liens ci-dessous pour accéder aux documents suivants :

- [Rapport sur le rôle des gouvernements locaux dans la promotion et la protection des Droits Humains A/HRC/30/49](#) (Version anglaise uniquement)
- [Déclaration de CGLU devant le Conseil des droits de l'homme de l'ONU](#)
- [Circulaire 83 de la Commission inclusion sociale, démocratie participative et droits humains](#)
- [Charte-Agenda Mondiale des Droits de l'Homme dans la Ville](#)
- [Principes directeurs de Gwangju pour une Ville des Droits Humains](#)

100 ANS D'ACTION
10 ANS D'UNITÉ